



Délibération n° 20 / 2018

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Fabienne THALAMAS, 1^{ère} Adjointe au Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Marie-Thérèse MERCIER, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs, Julien BIEGEL, Denis GALINIER, Mickaël GIL, Gaspard MESSINA, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Rémi SIE, Thierry QUILES,

Absents excusés M. Cyrille AMIRAULT (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), M. Daniel BERAUD (pouvoir à Mme Jasmine DE BLOCK), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. Marc GERVAIS (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), M. Joseph MARCO (pouvoir à M. Denis GALINIER), M. Patrick MATTERA (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Compte administratif 2017 - Adoption

Madame Isabelle BARDIN, Adjointe au Maire, déléguée aux finances, expose au conseil municipal :

Madame Bardin soumet le compte administratif 2017 au Conseil municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les documents budgétaires de l'exercice 2017 ;

Vu le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2017 ;

Vu le tableau synthétique ci-dessous récapitulant les réalisations de l'exercice en dépenses et recettes.

COMMUNE DE PIGNAN			
EXECUTION DU BUDGET			

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	5 367 892.25	6 154 364.86	786 472.61
	Section de d'investissement	1 433 801.33	1 381 958.01	- 51 843.32

Reports de	Report en section de fonctionnement (002)	-	350 901.25	350 901.25
------------	---	---	------------	------------

Commune de PIGNAN (Hérault)**Délibération n° 20/2018****Objet : Finances – Compte administratif 2017 - Adoption**

l'exercice N-1	Report en section d'investissement (001)	-	730 534.99	156 519.23
-------------------	--	---	------------	------------

Total (réalisations + reports)	6 801 693.58	8 617 759.11	1 816 065.53
--------------------------------	--------------	--------------	--------------

Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	-	-	-
	Section d'investissement	2 004 423.85	627 692.80	- 1 376 731.05
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	2 004 423.85	627 692.80	- 1 376 731.05

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	5 367 892.25	6 505 266.11	1 137 373.86
	Section d'investissement	3 438 225.18	2 740 185.80	- 698 039.38
	Total cumulé	8 806 117.43	9 245 451.91	439 334.48

Il est précisé que le compte administratif est identique au compte de gestion présenté par Madame la trésorière.

Le présent point a été soumis pour avis aux membres de la commission finances le 26 mars 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés+++++++ :

- DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau ci-dessus détaillé ;
- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- APPROUVE l'arrêté des comptes de l'exercice budgétaire 2017, conformément à l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Conformément à la loi, Madame le Maire se retire au moment du vote.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 27 (dont 7 pouvoirs)

Votes : 27

Pour : 21

Contre : 6 (M. Marc GERVAIS, Mme Isabelle IRIBARNE, M. Daniel BERAUD, Mme Marie-Thérèse MERCIER, Mme Jasmine DE BLOCK, M. Bernard PRIOU).

Abstention : 1 (M. Jean-Marie POURTIER).

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 27 mars 2018.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN